

PENSEZ A VÉRIFIER VOTRE CLAUSE BÉNÉFICIAIRE

Vous désignez lors de la souscription le(s) bénéficiaire(s) de la prestation en cas de décès.

Toutefois, cette clause bénéficiaire doit être revue régulièrement, notamment en cas de modification de votre situation familiale ou lorsqu'elle n'est plus appropriée.

À tout moment, vous pouvez modifier la clause et désigner toute(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) de votre choix par acte sous seing privé (écrit rédigé et signé par vos soins) ou par acte authentique (acte notarié).

Vous devrez informer Allianz par écrit de la désignation de bénéficiaire(s).

Il existe 2 types de clauses bénéficiaires :

1. Les clauses « types » : elles permettent d'éviter toute ambiguïté au moment du règlement de la prestation.
2. Les clauses dites « libres » : si la clause type proposée n'est pas adaptée à votre situation, vous avez la possibilité de rédiger une clause dite libre. Il s'agit généralement de clauses bénéficiaires avec un ou des bénéficiaires précisément dénommés.

Afin d'éviter toute erreur d'identification au moment du versement de la prestation, il est important d'être le plus précis possible dans cette dénomination en fournissant le maximum de renseignements sur ce(s) bénéficiaire(s) (a minima nom, prénom et date de naissance) :

Quelques conseils :

En cas de désignation du conjoint, il est préférable de ne pas le désigner nominativement. En cas de désignation du concubin, la simple mention «mon concubin» n'est pas suffisante, il convient de préciser ses nom, prénoms et date de naissance.

En cas de désignation des enfants, désigner nominativement vos enfants lors de l'affiliation présente le risque d'écarter les enfants dont la naissance interviendrait ultérieurement. Il est donc préférable d'utiliser les termes « enfants nés ou à naître ».

En cas de désignation des parents, il est possible d'adopter l'une des formules suivantes : « Les père et mère de l'Assuré, ou le survivant » ou si l'un d'eux est désigné en priorité, « le père de l'Assuré, à défaut la mère de l'Assuré » (ou inversement).

En cas de désignation de plusieurs bénéficiaires, si les bénéficiaires sont désignés en rangs successifs, il convient d'indiquer «à défaut» entre chacun d'eux.

Si les bénéficiaires sont désignés conjointement, il convient de préciser «par parts égales entres eux» ou le pourcentage du capital à répartir entre eux.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre Conseiller pour vérifier la clause bénéficiaire de votre contrat et son adéquation à votre situation !

RÉCOMPENSES 2019

Cette année encore, la Presse économique et financière a largement récompensé les contrats GAIPARE

Pour la 9^{ème} année consécutive, le contrat **GAIPARE SELECTISSIMO** s'est vu décerner le **Label d'Excellence des Dossiers de l'Épargne**.

Deux **Trophées d'Or** nous ont été également attribué par **LE REVENU**, le premier dans la catégorie de la meilleure performance sur 20 ans, le second dans la catégorie du meilleur contrat d'assurance vie des associations.

Enfin **MIEUX VIVRE VOTRE ARGENT** nous a décerné une mention Très Bien au **Grand Prix de l'Assurance vie** dans la catégorie Fonds en euros et une Mention Bien dans la catégorie Multisupports.



A NOTER

• Accueil des adhérents

Nos bureaux sont ouverts :
du lundi au vendredi
de 9h30 à 12h30
et de 14h à 17h.
Fermeture le mercredi

Pour nous contacter :
Tél. 01 56 68 97 80
info@gaipare.com

• Gaipare sur internet

A votre service, un site complet et convivial. Cliquez sur :

www.gaipare.com

Et pour consulter directement vos contrats, rendez-vous dans « l'Espace Adhérents » ou cliquez directement dans les encarts « Consultez vos contrats GAIPARE ».

• Contacts Gaipare

D'une manière générale, et en priorité, adressez-vous à votre Conseiller qui est soit un Correspondant ou un Courtier, soit un Agent Général.

Coordonnées du Centre de Service Clients des contrats GAIPARE

que vous soyez en relation avec un Courtier, un Correspondant ou un Agent, adressez tous vos courriers à :

ALLIANZ VIE

TSA 81003
67018 STRASBOURG Cedex
Tél : 0978.978.009
Fax : 01.30.68.74.63

BULLETIN DE L'ASSOCIATION GAIPARE
Groupement Associatif Interprofessionnel Pour
l'Amélioration de la Retraite et de l'Épargne
4, rue du général Lanrezac - 75017 Paris
Tél. 01 56 68 97 80

Directeur de la publication : Jean BERTHON
Conception rédaction : GAIPARE
ISSN : 1283-3126 Dépôt légal à parution.



GAIPARE

N°63 - AOÛT 2019

Bulletin de liaison de l'association Gaipare Assurance Vie

ÉDITO



Il me revient aujourd'hui de vous annoncer une bonne nouvelle et vous faire part de deux bien tristes nouvelles. Ainsi va la vie de petites joies en grandes peines.

Les mauvaises nouvelles, ce sont les décès au même moment de deux figures qui ont marqué de façon exceptionnelle le développement de notre association.

En perdant Jean-Paul Jacamon et Jean-Claude Bergey, nous perdons non seulement des amis mais aussi nous voyons disparaître

des témoins de l'histoire de notre association et de ses contrats.

Jean-Paul Jacamon, X Mines commença sa carrière au service de l'Etat, avant de rejoindre le groupe Schneider dont il gravit tous les échelons pour en devenir le Vice Président Directeur Général. Il quitta Schneider Electric en 2001, et se tourna dès lors, avec autant de succès, vers une activité de conseil auprès de plusieurs fonds de private equity. C'est à la même époque qu'il entra au Conseil d'Administration du Gaipare, à la demande de son ami François Perrin Pelletier, à qui il succéda comme président en 2006. Il y apporta son leadership et ses capacités d'écoute et de dialogue, qualités nécessaires pour renouer un climat de confiance avec Allianz et relancer ainsi son développement. Au passage de relais avec moi, il pouvait ainsi s'enorgueillir d'avoir mis fin, avec l'aide des services de l'assureur, aux dysfonctionnements administratifs résultant de la transformation des AGF en Allianz France, d'avoir enrichi le contrat de plusieurs nouvelles options, introduit entre autres une UC immobilière et la gestion profilée, enfin de voir le Gaipare se maintenir, année après année, dans le haut du classement des fonds en euros.

Jean-Claude BERGEY, courtier d'assurance et homme d'entreprises, cofonda Gaipare en 1983 et en devint vice-président de 1994 à 2014. Gaiparien dans l'âme, profondément attaché à la spécificité d'une association telle que la nôtre, il n'a cessé d'œuvrer pour son développement et la défense de ses adhérents.

Ils ne laissent que des regrets et le souvenir d'hommes de très grande qualité. Nous adressons toutes nos condoléances à leurs familles et à leurs proches.

La bonne nouvelle, c'est le lancement début juillet d'un nouveau contrat, Gaipare Selectissimo Capitalisation, dont les caractéristiques principales vous sont décrites dans le feuillet intercalaire joint à cet envoi. Cet élargissement de notre gamme, réclamé et attendu depuis quelques années, vient la compléter avec un produit de capitalisation qui bénéficie de la même fiscalité que l'assurance vie sauf au décès. Celui-ci n'interrompt pas le contrat qui continue avec son antériorité fiscale.

Fidèlement vôtre.

Le Président,
Jean BERTHON

Sommaire

• Editorial	page 1
• Assemblée Générale du 16 avril 2019	page 2-3
• Actualités et rendez-vous	page 4

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 AVRIL 2019

L'Assemblée Générale de l'Association s'est tenue le 16 avril dernier à la Maison de la Chimie. Ce rendez-vous traditionnel fut l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et d'évoquer les perspectives pour 2019.

Le Président Jean BERTHON remercie les adhérents de leur présence et présente les responsables d'ALLIANZ et de GAIPARE qui l'entourent à la tribune : pour l'Association, le Trésorier Alain BURQ, et pour ALLIANZ, Madame Françoise HECKMANN, Directeur Juridique Assurance de Personnes d'Allianz Vie et Monsieur Edouard JOZAN, Chief Investment Manager d'Allianz France.

Le Président commente les premiers points du rapport moral et financier de l'Association :

- Une nouvelle fois le fonds en euros GAIPARE, avec un rendement de 2,50 % en 2018, s'est placé parmi les meilleurs.

- La collecte brute a connu, avec 211 millions d'euros, une forte hausse de 22 %, et les prestations étant en baisse légère, la collecte nette se trouve être positive en 2018 de 53 millions d'euros.

- 2878 nouvelles adhésions ont été enregistrées sur l'année 2018 ce qui traduit la très bonne image de marque de GAIPARE.

Le Président passe ensuite la parole à Edouard JOZAN pour la partie concernant l'environnement économique 2018 et les perspectives pour 2019.

Comme indiqué dans le rapport moral et financier, l'économie des USA est proche du plein emploi en début d'année 2018 et la croissance est élevée. En Europe elle est soutenue, mais à un degré moindre. L'activité reste bien orientée dans les pays émergents malgré le ralentissement

en Chine et la baisse de certaines matières premières. Corrélativement, l'inflation américaine accélère, et la banque centrale américaine continue d'ajuster sa politique monétaire et de remonter progressivement ses taux directeurs. Ces derniers remonteront de 100 points de base sur l'année pour s'établir finalement à 2,50% fin 2018.

Mais à la fin de l'année, après une longue phase de hausse, on assiste à un retournement des marchés d'actions : émergents (-16,6%), américains (-6,2% en dollar) et européens (-14,34% en euro). Cette correction à la baisse et la hausse de la volatilité s'expliquent en partie par un durcissement des politiques monétaires jusque-là accommodantes.

De même, les tensions géopolitiques pèsent sur les marchés, avec en premier lieu la volonté de Donald Trump de mettre en place des droits de douane sur les importations chinoises début janvier. Puis, en Italie, la montée de la coalition national-populiste après les élections renforce l'aversion des investisseurs au risque italien. Les propositions budgétaires du gouvernement ne convainquent pas Bruxelles et les marchés attaquent la dette italienne. Enfin, les incertitudes liées aux négociations sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne se renforcent, notamment sur les garanties pour éviter le retour d'une frontière physique entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande. Les actifs risqués sont les premiers affectés et la majorité des actions

enregistrent une performance négative sur l'année.

Les taux d'intérêt des emprunts d'Etat ont peu varié à l'exception de l'Amérique du Nord et sont restés à un niveau peu élevé.

Dans cet environnement, le portefeuille GAIPARE confirme sa robustesse et les principes de gestion de celui-ci sont restés proches en 2018 de ceux de l'an dernier.

Les axes prioritaires ont été maintenus :

- Opérer des arbitrages de positions avec l'objectif d'améliorer le rendement à l'achat des titres.
- Maintenir une duration à l'actif en ligne avec celle du passif.
- Gérer les risques spécifiques sur certaines expositions.

L'allocation d'actifs du portefeuille reste principalement orientée vers les obligations avec, en fin d'année, la ventilation suivante (en valeur de marché au 31 décembre 2018) :

- Obligations : 91,5%
- Actions : 6,5%
- Immobilier : 2%

En 2018, la duration moyenne des achats d'obligations a été de 9 ans. A la fin de l'année, la duration du portefeuille s'établit à 6,2 contre 6,6 en 2017. Le poids de la dette d'entreprise se renforce au cours de l'année.

Le marché primaire représente 70% des achats et reste essentiel dans la stratégie du portefeuille car il donne accès à des taux à l'émission un peu plus favorables, et aussi parfois à de nouveaux émetteurs. Dans le

contexte d'intervention de la BCE sur le marché du crédit, le marché secondaire a principalement permis de trouver des titres et des maturités spécifiques permettant de répondre à des besoins d'adossés particuliers ou de réaliser des arbitrages. La notation moyenne des investissements est A- soit une bonne qualité de crédit.

Comme en 2017, la dette gouvernementale qui n'offre que peu de rendement, n'est plus un support privilégié.

Sur la poche actions, la forte performance des marchés en début d'année a permis des prises de bénéfices substantielles. Les réinvestissements ont permis de renforcer la diversification du portefeuille à travers la poche Asie Pacifique afin de bénéficier de la dynamique favorable au Japon.

Tout cela a permis de réaliser les résultats annoncés en janvier 2019. Pour tous les contrats GAIPARE, le taux de rendement net du fonds en euros (avant prélèvements sociaux) a été de 2,50 % en 2018 (contre 2,65 % en 2017).

Sur une période de 5 ans, le rendement cumulé est de 15,47 %, ce qui place le fonds en euros GAIPARE parmi les tous meilleurs du marché

dans sa catégorie. Le taux annuel moyen sur cette période est de 2,92 % comparé à un taux annuel moyen d'inflation de 0,72 %.

Ce très bon résultat s'accompagne d'une dotation supplémentaire de 15,2 millions d'euros à la PPB (Provision pour Participation aux Bénéfices) qui s'élève début 2019 à 48 millions d'euros et représente 1,45 % des avoirs du fonds en euros GAIPARE.

Ensuite Jean BERTHON expose l'ensemble des évolutions de l'offre GAIPARE intervenues en 2018.

Les contrats multisupports GAIPARE proposent une offre rationalisée de 91 supports. On relève qu'au 31 décembre 2018, 361 millions d'euros sont investis sur des supports exprimés en unités de compte.

En mars 2018, onze nouveaux fonds ont été ajoutés et le 16 mars 2019, neuf supports ont été supprimés et neuf nouveaux fonds ont été intégrés.

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'accepter certains avenants aux contrats existants portant sur des modifications non essentielles. Cela

permet de réaliser les adaptations mineures sans devoir attendre la réunion de l'Assemblée générale.

S'agissant du Conseil d'administration le mandat de Monsieur Jean-Paul JACAMON arrivant à son terme, il est proposé de le renouveler pour une durée de 6 ans.

Alain BURQ présente ensuite les comptes de l'Association.

Ceux-ci font apparaître un résultat net de 2 541 euros après impôts. Les produits s'élèvent à 917 039 euros et les charges à 914 498 euros.

L'année 2018 a été marquée par un renforcement de nos opérations de communication et la reprise des réunions régionales.

Le budget 2019 marque la continuité des opérations destinées à renforcer notre image de marque et notre présence en régions.

Jean BERTHON ouvre ensuite la discussion avec les adhérents présents et répond aux nombreuses questions posées.

Les résolutions sont ensuite soumises au vote et toutes approuvées à une très large majorité.

RÉUNIONS RÉGIONALES 2019

Les réunions régionales ont repris en 2018 et en raison du franc succès rencontré, nous avons décidé de les poursuivre cette année.

Elles ont déjà eu lieu à Marseille, Strasbourg, et Lille en mai et juin et se tiendront à Bordeaux le 17 septembre et à Lyon le 15 octobre.

Rendez-vous dès 18h à :

Bordeaux : Hôtel Le Burdigala - 115 rue Georges Bonnac – 33000 BORDEAUX

Lyon : Hôtel Sofitel Bellecour – 20, quai du Dr Gailleton – 69002 LYON